



CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Distr.
GENERALE

FCCC/SBI/1996/9
25 avril 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE
Deuxième session
Genève, 27 février - 8 mars 1996

RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE SUR LES TRAVAUX DE
SA DEUXIEME SESSION, TENUE A GENEVE DU 27 FEVRIER AU 8 MARS 1996

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)	1 - 3	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	4 - 10	3
A. Adoption de l'ordre du jour	4	3
B. Organisation des travaux de la session . . .	5 - 8	4
C. Participation	9	5
D. Documentation	10	5
III. COMMUNICATIONS NATIONALES (Point 3 de l'ordre du jour)	11 - 30	5
A. Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention	11 - 21	5
B. Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : questions se rapportant à la compilation et à l'examen de l'information	22 - 30	7

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE (Point 4 de l'ordre du jour)	31 - 41	8
A. Questions relatives au mécanisme financier	31 - 36	8
B. Coopération technique et financière : rapport intérimaire	37 - 41	9
V. TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (Point 5 de l'ordre du jour)	42 - 53	9
VI. QUESTIONS DECOULANT DES REUNIONS D'AUTRES ORGANES (Point 6 de l'ordre du jour)	54 - 59	11
A. Conclusions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique au sujet d'un mécanisme d'établissement de rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote	54 - 59	11
VII. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET BUDGETAIRES (Point 7 de l'ordre du jour)	60 - 66	12
A. Mise à jour concernant l'application des décisions 14/CP.1, 15/CP.1, 17/CP.1 et 18/CP.1 de la Conférence des Parties	60 - 61	12
B. Arrangements concernant le transfert du secrétariat de la Convention à Bonn	62 - 66	12
VIII. ARRANGEMENTS CONCERNANT LA DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES (Point 8 de l'ordre du jour)	67 - 80	14
IX. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL 1996-1997 (Point 9 de l'ordre du jour)	81 - 83	16
X. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 10 de l'ordre du jour)	84 - 85	16

Annexes

I. Liste des participants	17
II. Documents dont était saisi l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre à sa deuxième session	21

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (ci-après dénommé le SBI) s'est tenue à Genève du 27 février au 8 mars 1996.
2. Le Vice-Président du SBI, M. Bert Metz, a ouvert la session au nom du Président à la lère séance, le 27 février 1996.
3. Le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il s'est référé à la déclaration qu'il avait faite à l'ouverture de la session du SBSTA, qui était également pertinente pour les travaux du SBI. Il a mis en exergue dans l'ordre du jour du SBI deux points auxquels les délégations souhaiteraient peut-être réfléchir avant qu'ils ne viennent en discussion, à savoir les dispositions juridiques concernant le transfert du secrétariat à Bonn et les aspects politiques des préparatifs de la deuxième session de la Conférence des Parties.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

4. A sa lère séance, le 27 février, le SBI a adopté l'ordre du jour ci-après :
 1. Ouverture de la session
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session
 3. Communications nationales :
 - a) Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention :
 - i) Rapport intérimaire sur les examens approfondis;
 - ii) Eléments du rapport sur la deuxième compilation-synthèse (aspects de politique générale)
 - b) Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : questions se rapportant à la compilation et à l'examen de l'information

4. Coopération financière et technique :
 - a) Questions relatives au mécanisme financier;
 - b) Coopération technique et financière : rapport intérimaire
5. Transfert de technologies
6. Questions découlant des réunions d'autres organes :
 - a) Conclusions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique au sujet d'un mécanisme d'établissement de rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote
7. Questions institutionnelles et budgétaires :
 - a) Mise à jour concernant l'application des décisions 14/CP.1, 15/CP.1, 17/CP.1 et 18/CP.1 */ de la Conférence des Parties;
 - b) Arrangements concernant le transfert du secrétariat de la Convention à Bonn;
8. Arrangements concernant la deuxième session de la Conférence des Parties
9. Examen du programme de travail 1996-1997
10. Rapport sur la session

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. A la 1ère séance, le 27 février, le Vice-Président a rappelé que des services seraient disponibles pour tenir des séances officielles l'après-midi entre 15 heures et 18 heures. En outre, des installations seraient disponibles le matin entre 10 heures et 13 heures pour tenir des réunions informelles. Le Vice-Président s'est par ailleurs référé aux documents mentionnés au paragraphe 3 et à l'annexe I du document FCCC/SBI/1996/1/Add.1.

6. Le Gouvernement péruvien a désigné M. Eduardo Pérez del Solar pour remplacer M. Benavides de la Sotta en tant que rapporteur du SBI, conformément à l'article 25 du projet de règlement intérieur en vigueur.

7. A propos des demandes d'accréditation aux sessions des organes subsidiaires de la Convention, le SBI a décidé d'admettre les nouvelles organisations dont la demande avait été étudiée minutieusement par le

*/ Pour les décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa première session se reporter au document FCCC/CP/1995/7/Add.1.

secrétariat, sur la base des dispositions de l'article 7.6 de la Convention et sans préjudice des mesures que la Conférence des Parties pourrait prendre ultérieurement.

8. Par ailleurs, conformément à la recommandation du Bureau de la Conférence des Parties, le SBI a décidé de continuer à appliquer le principe selon lequel les organisations non gouvernementales ne seraient admises dans la partie de la salle de réunion réservée aux représentants qu'avant et après les séances. A cet égard, le Vice-Président a indiqué qu'il était prêt à suivre la procédure adoptée par le Président du SBSTA et à étudier avec lui les possibilités d'assouplir l'application de ce principe et il s'est déclaré disposé à examiner la question, selon qu'il serait nécessaire, avec les organisations non gouvernementales intéressées.

C. Participation

9. On trouvera à l'annexe I la liste des participants à la deuxième session du SBI.

D. Documentation

10. On trouvera à l'annexe II la liste des documents dont le SBI était saisi à sa deuxième session.

III. COMMUNICATIONS NATIONALES

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention

1. Délibérations

11. A ses 1ère et 4ème séances, tenues le 27 février 1996 et le 1er mars 1996 respectivement, le SBI a abordé la question des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Il était saisi de deux documents établis par le secrétariat (FCCC/SB/1996/1 et FCCC/SB/1996/2).

12. Des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

2. Conclusions

13. A sa 5ème séance, le 4 mars 1996, le SBI a adopté les conclusions ci-après en se fondant sur les propositions du Président.

14. Le SBI a pris note du rapport intérimaire sur les examens approfondis (FCCC/SB/1996/2) et des rapports d'examen approfondi publiés jusqu'à présent (FCCC/IDR.1/CZE, FCCC/IDR.1/SWE, FCCC/IDR.1/AUS, FCCC/IDR.1/USA, FCCC/IDR.1/CAN, FCCC/IDR.1/CHE). Il a exprimé sa satisfaction aux Parties qui avaient accueilli les missions d'examen approfondi, aux Parties et aux organisations intergouvernementales qui avaient désigné des experts ainsi qu'au secrétariat pour la coordination des examens.

15. Le SBI a conclu que le rapport intérimaire sur les examens approfondis fournissait des informations utiles sur la mise en oeuvre de la Convention. Il a par ailleurs engagé les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui n'avaient pas encore soumis de communication à le faire pour la deuxième session de la Conférence des Parties.

16. Le SBI a estimé que les questions liées aux moyens d'action abordées dans les rapports disponibles sur les examens approfondis devaient faire l'objet d'un examen circonstancié au titre d'un point distinct de l'ordre du jour à sa troisième session, afin de porter les conclusions s'en dégageant à l'attention du Groupe spécial du Mandat de Berlin à sa quatrième session et de la Conférence à sa deuxième session.

17. Le SBI a invité le SBSTA à étudier les moyens de renforcer la transparence, la comparabilité et la cohérence grâce à des directives plus précises en matière de communication de données, notamment des présentations et des tableaux types pour la description des politiques et des mesures. Ce faisant, les Parties sont invitées à décrire, dans la mesure du possible, les effets particuliers attendus des différentes mesures d'atténuation.

18. Le SBI a invité le SBSTA à analyser d'un point de vue technique les possibilités de communication de données sur des questions telles que les ajustements de température, les échanges d'électricité, les combustibles de soute, l'utilisation des potentiels de réchauffement du globe et les changements dans l'utilisation des terres et la foresterie afin de résoudre les divergences observées dans les inventaires communiqués dans la perspective d'une meilleure comparabilité. Il a également invité le SBSTA à lui faire des recommandations à ce sujet.

19. Le SBI a approuvé l'aperçu général et les méthodes proposés dans le document FCCC/SB/1996/1 pour la deuxième compilation-synthèse des premières communications nationales et a été d'avis que la présentation devrait mettre en lumière les politiques et les mesures novatrices, concluantes et/ou reproductibles.

20. Le SBI a pris note des données préliminaires présentées dans le document FCCC/SB/1996/1/Add.1 sur les projections des émissions de gaz à effet de serre pour l'an 2000, desquelles il ressortait que de nombreuses Parties visées à l'annexe I devraient déployer de nouveaux efforts allant au-delà de ceux supposés par les projections afin de ramener d'ici à l'an 2000 leurs émissions des gaz à effet de serre non réglementées par le Protocole de Montréal aux niveaux de l'année de base.

21. Le SBI a conclu qu'il faudrait rechercher les moyens de faciliter l'échange de données d'expérience concernant la réalisation des programmes nationaux de mise en oeuvre de la Convention. Dans ce contexte, il a prié le secrétariat de réunir un atelier informel, de préférence en même temps que sa quatrième session, axé sur la mise en oeuvre des politiques et mesures spécifiques adoptées par les Parties. Cet atelier pourrait également être l'occasion d'évaluer les résultats du premier cycle d'examens approfondis.

B. Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : questions se rapportant à la compilation et à l'examen de l'information

1. Délibérations

22. A sa 5ème séance, le 4 mars 1996, le SBI a abordé la question des communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SB/1996/3).

23. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

2. Conclusions

24. Le SBI a rappelé la décision 8/CP.1.

25. Le SBI a pris note du document FCCC/SB/1996/3. Il a en outre accueilli avec satisfaction le document FCCC/SB/1996/MISC.1/Add.1 exposant la position du Groupe des 77 et de la Chine au sujet des recommandations relatives aux directives pour l'établissement et la présentation des communications initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, formulées en se fondant sur les résultats de l'atelier tenu le 26 février 1996.

26. Le SBI a estimé que le document FCCC/SB/1996/MISC.1/Add.1 constituait le support principal pour la décision concernant l'adoption et l'application des directives pour l'établissement et la présentation des communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Il a en outre noté que le SBSTA allait poursuivre l'examen de ce point à sa prochaine session.

27. Le SBI a noté que les Parties non visées à l'annexe I avaient l'intention d'organiser un atelier, dans le prolongement du précédent, pour examiner les questions liées à l'application et avaient prié le secrétariat d'y apporter son concours, conformément à l'article 8.2.

28. Le SBI a rappelé ses conclusions au titre du point 4 a) de l'ordre du jour.

29. Le SBI a invité les Parties non visées à l'annexe I à désigner des centres de coordination nationaux afin de faciliter l'assistance pour l'établissement des communications initiales.

30. Le SBI a demandé au secrétariat de continuer à apporter une assistance aux Parties non visées à l'annexe I, conformément à l'article 8.2, en organisant des forums pour l'échange de données d'expérience et en diffusant des renseignements pertinents, notamment par le biais d'échanges entre Parties sur l'établissement des communications initiales, en faisant appel aux ressources du fonds complémentaire.

IV. COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE
(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Questions relatives au mécanisme financier

1. Délibérations

31. A sa 2ème séance, le 28 février, le SBI a abordé la question de la coopération financière et technique. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SBI/1996/3).

32. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

33. Un représentant d'un Etat non partie à la Convention a fait une déclaration.

2. Conclusions

34. A sa 5ème séance, le 4 mars, le SBI a adopté les conclusions ci-après en se fondant sur les propositions du Président.

35. Le SBI a examiné le document FCCC/SBI/1996/3 et a pris note des informations qu'il contenait au sujet des mesures pertinentes prises par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), notamment l'adoption par ce conseil de sa stratégie opérationnelle.

36. Le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le FEM, en tant qu'entité chargée d'assurer à titre provisoire le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et ses agents d'exécution devraient, en vertu des articles 4.3 et 12.5, apporter leur concours avec diligence et dans les délais voulus aux pays en développement Parties pour les aider à élaborer leurs communications nationales conformément à l'article 12.1;

b) En tant qu'entité chargée d'assurer à titre provisoire le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le FEM devrait, dans cette perspective, examiner les besoins propres à chaque pays, mais il pourrait aussi envisager des méthodes qui pourraient être utilisées, sur demande, pour plusieurs pays ayant des besoins analogues et tenir compte du fait que l'élaboration des communications nationales est un processus continu. A cet égard, les directives que la Conférence des Parties devait adopter au sujet de l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I devraient être dûment prises en considération;

c) En tant qu'entité chargée d'assurer à titre provisoire le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le FEM devrait, pendant cette période initiale, mettre en oeuvre des activités d'appui conformes aux directives données par la Conférence des Parties et accélérer le versement des ressources

nécessaires pour couvrir la totalité des coûts convenus de ces activités conformément à l'article 4.3, en particulier l'élaboration, tant au stade initial que par la suite, des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.

B. Coopération technique et financière : rapport intérimaire

1. Délibérations

37. A sa 2ème séance, le 28 février, le SBI a abordé la question de la coopération financière et technique. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SBI/1996/4).

38. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

2. Conclusions

39. A sa 5ème séance, le 4 mars, le SBI a adopté les conclusions ci-après en se fondant sur les propositions du Président.

40. Le SBI a examiné le document FCCC/SBI/1996/4 et a pris note des informations qu'il contenait au sujet des activités du secrétariat dans le domaine de la coopération technique et financière, en particulier de ses efforts concernant le CC:INFO, le CC:FORUM et le CC:TRAIN.

41. Le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Les services fournis par le secrétariat dans ce domaine devraient être reconnus, en particulier ceux qui ont pour objet de promouvoir l'échange d'informations par l'intermédiaire du programme CC:INFO et ceux qui visent à coordonner les activités et à utiliser efficacement les ressources destinées à appuyer l'élaboration des communications nationales grâce au CC:FORUM;

b) Le secrétariat devrait établir pour la prochaine session du SBI un rapport sur les possibilités de renforcer et d'élargir les activités visant à appuyer l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.

V. TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

42. A ses 4ème et 5ème séances, tenues respectivement les 1er et 4 mars 1996, le SBI a abordé la question du transfert de technologies. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SBI/1996/5).

43. Le SBI a examiné le rapport d'activité initial du secrétariat sur les mesures concrètes prises par les Parties visées à l'annexe II de la Convention pour donner suite aux engagements qu'elles ont pris en matière de transfert de technologies et de savoir-faire, comme mentionné dans la décision 13/CP.1,

en basant ses délibérations sur la note susmentionnée du secrétariat relative à ce sujet.

44. Des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

45. Un représentant d'un Etat non partie à la Convention a fait une déclaration.

46. Un représentant de U.S. Climate Action Network a fait une déclaration au nom des organisations non gouvernementales s'occupant de l'environnement.

2. Conclusions

47. A sa 5ème séance, le 4 mars, le SBI a adopté les conclusions ci-après en se fondant sur les propositions du Président.

48. Le SBI a pris note des conclusions du SBSTA sur l'établissement d'un document concernant l'information relative aux conditions des transferts de technologies et de savoir-faire et a souligné la nécessité, lors de l'élaboration dudit document, d'exposer avec davantage de clarté et plus en profondeur les conditions et mécanismes de transfert de technologies. Il a en outre engagé le secrétariat à porter une attention accrue à ses activités relatives à l'examen et à l'évaluation des technologies et options.

49. Le SBI a constaté la nécessité d'améliorer sur les plans de l'exhaustivité, de la comparabilité et du degré de détail, les renseignements fournis par les Parties visées à l'annexe II concernant les transferts de technologies et de savoir-faire indispensables pour accompagner et faciliter la nécessaire adaptation aux changements climatiques. Il a de plus noté que dans la décision 13/CP.1 les autres Parties étaient priées instamment de donner, si possible, dans leurs communications des renseignements sur les mesures prises en faveur du transfert de technologies.

50. Le SBI a constaté que les secteurs public et privé jouaient des rôles complémentaires dans le domaine du transfert de technologies. Il a prié instamment les Parties visées à l'annexe II de continuer à prendre des mesures concrètes pour promouvoir le transfert de technologies. Il a engagé toutes les Parties, en particulier les Parties visées à l'annexe II, à instaurer des conditions plus favorables, entre autres à la participation du secteur privé, et à soutenir et promouvoir la constitution de capacités endogènes et la mise au point de technologies appropriées en rapport avec l'objectif de la Convention, en application des articles pertinents de la Convention et de la décision 13/CP.1. Le SBI est convenu de fournir en continu des avis visant à améliorer les modalités opérationnelles du transfert de technologies dans un souci d'efficacité.

51. Le SBI a demandé au SBSTA de formuler des recommandations sur les directives concernant les communications nationales des Parties visées à l'annexe I à examiner à la troisième session du SBI. Il a estimé que les modifications devaient viser à améliorer sur les plans de l'exhaustivité, de la comparabilité et du degré de détail, les renseignements figurant dans

les communications nationales et refléter l'option 3 exposée dans le document FCCC/SBI/1996/5 tout en notant la nécessité d'une certaine souplesse s'agissant de rendre compte des activités du secteur privé.

52. Le SBI a en outre demandé au secrétariat d'établir, après consultations avec les organismes des Nations Unies et autres organisations et institutions concernés, un rapport sur la coopération du secteur privé dans le domaine du transfert de technologie, pour examen par le SBI, de préférence à temps pour la troisième Conférence des Parties mais au plus tard la quatrième.

53. Le SBI a invité les Parties à communiquer leurs observations sur ces sujets au secrétariat d'ici le 15 avril 1996 et prié le secrétariat d'en établir une compilation.

VI. QUESTIONS DECOULANT DES REUNIONS D'AUTRES ORGANES

(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Conclusions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique au sujet d'un mécanisme d'établissement de rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote

1. Délibérations

54. A sa 5ème séance, le 4 mars, le SBI a abordé la question des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SBSTA/1996/5).

55. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

2. Conclusions

56. A sa 5ème séance, le 4 mars, le SBI a adopté les conclusions ci-après en se fondant sur les propositions du Président.

57. Le SBI a pris note des conclusions du SBSTA concernant l'adoption d'un cadre pour l'établissement des rapports initiaux sur les activités exécutées conjointement au titre de la phase pilote (voir FCCC/SBSTA/1996/8, par. 73).

58. Le SBI a en outre demandé au secrétariat d'établir un rapport intérimaire sur les activités exécutées conjointement pour soumission à sa prochaine session, prévue immédiatement avant la deuxième session de la Conférence des Parties. Les délégations ont été invitées à communiquer d'ici le 1er avril 1996 au secrétariat des renseignements pour inclusion dans le rapport, conformément aux conclusions du SBSTA.

59. Le SBI a noté qu'il examinerait à nouveau ce sujet à sa prochaine session.

VII. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET BUDGETAIRES

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Mise à jour concernant l'application des décisions 14/CP.1, 15/CP.1, 17/CP.1 et 18/CP.1 de la Conférence des Parties

1. Délibérations

60. A sa 3ème séance, le 29 février, le SBI a examiné les questions institutionnelles et budgétaires. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SBI/1996/6) qu'a présentée le Secrétaire exécutif.

2. Conclusions

61. A sa 3ème séance, le 29 février, le SBI a adopté les conclusions ci-après en se fondant sur les propositions du Président.

a) Le SBI a pris note des informations communiquées par le Secrétaire exécutif (voir FCCC/SBI/1996/6), notamment le fait que d'importantes questions institutionnelles et budgétaires devaient être examinées par l'Assemblée générale à ses cinquante et unième, cinquante-deuxième et cinquante-quatrième sessions et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

b) Le SBI a vivement encouragé les Parties à verser sans retard l'intégralité de leurs contributions au budget administratif de base exigibles le 1er janvier 1996, et les a invitées à verser des contributions généreuses aux autres fonds de contributions volontaires pour répondre aux besoins de 1996.

B. Arrangements concernant le transfert du secrétariat de la Convention à Bonn

1. Délibérations

62. A ses 3ème, 5ème et 6ème séances, tenues respectivement le 29 février et les 4 et 8 mars, le SBI a examiné les questions institutionnelles et budgétaires. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SBI/1996/7).

63. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

64. A la fin de sa 5ème séance, le 4 mars 1996, le SBI a décidé de suspendre ses délibérations et de les reprendre à une date ultérieure pour examiner les résultats des consultations officielles devant avoir lieu sous la conduite du Président au titre des points 7 b) et 8.

2. Conclusions

65. A sa 6ème séance, le 8 mars 1996, le SBI a adopté les conclusions ci-après en se fondant sur les propositions du Président.

66. Le SBI :

a) A pris note des renseignements relatifs aux arrangements concernant le transfert du secrétariat de la Convention à Bonn, y compris l'avis communiqué par le Bureau des affaires juridiques de l'ONU au Secrétaire exécutif (FCCC/SBI/1996/7, par. 11 et 12);

b) A rappelé que la Conférence des Parties, dans sa décision 14/CP.1, était, entre autres, convenue que "le secrétariat de la Convention aura des liens institutionnels avec l'Organisation des Nations Unies" ainsi que "... d'examiner le fonctionnement des liens institutionnels [...] avant le 31 décembre 1999...";

c) Conscient du caractère exceptionnel des circonstances et de l'urgence d'arrangements juridiques relatifs à l'installation du secrétariat en Allemagne, a prié le Secrétaire exécutif de conclure, après avoir consulté le Président et le Bureau, l'accord voulu pour permettre au secrétariat de la Convention de s'acquitter dûment de ses fonctions en République fédérale d'Allemagne - cet accord reprenant mutatis mutandis les dispositions de l'accord signé le 10 novembre 1995 par l'ONU et la République fédérale d'Allemagne concernant le siège du Programme des Volontaires des Nations Unies. Afin de donner au secrétariat les moyens de s'acquitter efficacement des fonctions lui incombant au titre de la Convention, pareil accord devrait en particulier comprendre des dispositions relatives aux points suivants :

- i) Le secrétariat de la Convention devrait posséder dans le pays hôte la capacité juridique voulue pour s'acquitter efficacement des fonctions lui incombant au titre de la Convention, en particulier la capacité de passer des contrats, d'acquérir et de céder des biens mobiliers et immobiliers, ainsi que d'ester en justice;
- ii) Le secrétariat de la Convention devrait jouir sur le territoire du pays hôte des privilèges et immunités nécessaires pour s'acquitter efficacement des fonctions lui incombant au titre de la Convention;
- iii) Les représentants des Parties à la Convention et des Etats observateurs ainsi que les fonctionnaires du secrétariat de la Convention devraient pareillement jouir des privilèges et immunités nécessaires pour remplir en toute indépendance les fonctions leur incombant au titre de la Convention;

d) A noté que l'accord devait être soumis pour approbation à la Conférence des Parties à sa deuxième session;

e) A également noté que le Secrétaire exécutif entendait conclure avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) des arrangements concernant la gestion, l'utilisation et le service des locaux communs de l'ONU à Bonn;

f) A noté en outre que le transfert des bureaux et du personnel du secrétariat de la Convention commencerait en août 1996 pour s'achever ultérieurement la même année; a invité le Secrétaire exécutif à promouvoir des

conditions d'emploi à Bonn compatibles avec le Règlement du personnel de l'ONU et propres à préserver la masse critique existant au sein de l'équipe du secrétariat, en encourageant les agents du personnel chevronnés de toutes les catégories et quel que soit leur bagage linguistique à aller à Bonn, et a formulé l'espoir que la déperdition de personnel et de productivité occasionnée par le transfert serait aussi éphémère que possible;

g) A remercié le Gouvernement allemand de son souci constant d'honorer son offre d'accueillir le secrétariat de la Convention et de faciliter la réinstallation de son personnel grâce à des conditions attrayantes;

h) A prié le Secrétaire exécutif de lui rendre compte, à sa troisième session, des progrès accomplis dans les domaines susmentionnés, afin d'être à même de formuler des recommandations pour mesures à prendre par la Conférence des Parties à sa deuxième session;

i) A prié en outre le Secrétaire exécutif de lui rendre compte à sa troisième session des arrangements pratiques concernant la liaison avec les Parties pendant et après le transfert du secrétariat, notamment de la possibilité d'arrangements de liaison communs avec les divers secrétariats installés à Genève.

**VIII. ARRANGEMENTS CONCERNANT LA DEUXIEME SESSION
DE LA CONFERENCE DES PARTIES**
(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

67. A ses 3ème, 5ème et 6ème séances, tenues respectivement le 29 février et les 4 et 8 mars, le SBI a examiné la question des arrangements concernant la deuxième session de la Conférence des Parties. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SBI/1996/8).

68. Des déclarations ont été faites par les représentants de 26 Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

69. Les représentants de deux Parties ont également fait des déclarations.

2. Conclusions

70. A ses 3ème et 6ème séances, tenues respectivement le 29 février et le 8 mars, le SBI a adopté les conclusions ci-après en se fondant sur les propositions du Président.

71. Le SBI a applaudi la désignation par le Groupe africain d'un candidat à la présidence de la Conférence des Parties à sa deuxième session, le Ministre de l'environnement et du tourisme du Zimbabwe. Il a pris note avec satisfaction de l'acceptation de cette désignation par le représentant du Zimbabwe.

72. Le SBI s'est félicité du large appui à la tenue d'une réunion au niveau ministériel pendant la deuxième Conférence des Parties et a estimé que cette

réunion ministérielle devrait se tenir les 17 et 18 juillet. Il a prié le Secrétaire exécutif d'organiser en conséquence la Conférence.

73. Le SBI a reçu les propositions de candidature ci-après pour les postes suivants du bureau de la deuxième Conférence des Parties autres que celui de président :

- a) Groupe des Etats africains : président du SBI
- M. Mohamed M. Ould El Ghaouth (Mauritanie);
- b) Groupe des Etats d'Europe orientale : un vice-président
- (Fédération de Russie) et le président du SBSTA - M. Tibor Farago (Hongrie);
- c) Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats : Canada et Allemagne pour deux postes de vice-président;
- d) Alliance des petits Etats insulaires : un vice-président
- S. E. l'Ambassadeur Tuiloma Neroni Slade (Samoa).

74. Le SBI a noté que le Groupe des Etats asiatiques et le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes n'avaient toujours pas désigné de candidats, aux postes de membre du bureau de la deuxième Conférence des Parties.

75. Le SBI a noté qu'aucune proposition de candidature au poste de rapporteur - soumis à rotation sur une base géographique - n'avait été reçue. Il a invité le Président de la Conférence des Parties à poursuivre les consultations relatives à l'élection des membres du bureau, éventuellement à l'occasion de la quatrième session de la Commission du développement durable prévue à New York du 18 avril au 3 mai 1996.

76. Le SBI a invité les groupes régionaux ne l'ayant pas encore fait à adresser au Secrétaire exécutif d'ici le 18 avril 1996 les propositions de candidature afin de permettre à ce dernier de les communiquer au Président de la Conférence des Parties.

77. Le SBI a engagé les Etats qui n'avaient pas pris de disposition en vue de devenir Parties à la Convention à déposer leur instrument de ratification ou d'adhésion avant le 9 avril 1996 afin d'être en mesure de participer en qualité de Partie à la deuxième session de la Conférence dès son ouverture;

78. Le SBI a invité les Parties à contribuer généreusement au fonds d'affectation spéciale aux fins de la participation au processus de la Convention et a exprimé l'espoir que les contributions versées seraient suffisantes pour permettre au secrétariat de financer la participation à la deuxième session de deux représentants de chaque Partie remplissant les conditions requises, au moins pour ce qui est des pays les moins avancés et des petits pays insulaires en développement.

79. Le SBI s'est félicité de l'offre du Gouvernement canadien d'organiser une exposition technologique sur les changements climatiques à l'occasion de la deuxième session de la Conférence et a noté que le secrétariat de la Convention serait consulté à ce sujet.

80. Le SBI a prié le Secrétaire exécutif de poursuivre les préparatifs organisationnels de la deuxième session de la Conférence sur la base des propositions figurant dans le document FCCC/SBI/1996/8 concernant, notamment, l'ordre du jour provisoire, le calendrier des réunions et l'admission d'organisations en qualité d'observateurs.

IX. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL 1996-1997

(Point 9 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

81. A sa 4ème séance, le 1er mars 1996, le SBI a examiné la question relative à l'examen du programme de travail 1996-1997. Il était saisi d'une note établie par le secrétariat (FCCC/SBI/1996/2).

2. Conclusion

82. A sa 5ème séance, le 4 mars, le SBI a adopté la conclusion ci-après en se fondant sur une proposition du Président.

83. Le SBI a pris note du document du secrétariat relatif au programme de travail pour 1996-1997 (FCCC/SBI/1996/2) et, conformément à sa décision 1/SBI.1 (FCCC/SBI/1995/5), a décidé de revoir le programme de travail à la session précédant immédiatement la deuxième session de la Conférence des Parties.

X. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 10 de l'ordre du jour)

84. A sa 5ème séance, le 4 mars, le Rapporteur a présenté la première partie du projet de rapport de la session (FCCC/SBI/1996/L.1). Le SBI a examiné et adopté ce document et a en outre prié le Rapporteur, sous la conduite du Président et avec le concours du secrétariat, de compléter le rapport de la session en tenant compte des débats intervenus et des corrections de forme nécessaires.

85. A sa 6ème séance, le 8 mars 1996, après avoir remercié les participants de leur fructueuse coopération, le Président a prononcé la clôture de la deuxième session du SBI.

Annexe I**LISTE DES PARTICIPANTS**

1. Ont participé à la deuxième session du SBI des représentants des 120 Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont les noms suivent :

Albanie	Honduras
Algérie	Hongrie
Allemagne	Iles Cook
Antigua-et-Barbuda	Iles Marshall
Arabie saoudite	Iles Salomon
Argentine	Inde
Arménie	Indonésie
Australie	Irlande
Autriche	Italie
Azerbaïdjan	Jamaïque
Bangladesh	Japon
Bénin	Jordanie
Bhoutan	Kenya
Bolivie	Koweït
Botswana	Lesotho
Brésil	Lettonie
Bulgarie	Liban
Burkina Faso	Malaisie
Cameroun	Malawi
Canada	Maldives
Chili	Mali
Chine	Malte
Colombie	Maurice
Communauté européenne	Mauritanie
Comores	Mexique
Costa Rica	Micronésie (Etats fédérés de)
Cuba	Mongolie
Danemark	Myanmar
Egypte	Népal
Equateur	Nicaragua
Erythrée	Niger
Espagne	Nigéria
Estonie	Norvège
Etats-Unis d'Amérique	Nouvelle-Zélande
Ethiopie	Ouganda
Fédération de Russie	Ouzbékistan
Fidji	Pakistan
Finlande	Panama
France	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Gambie	Paraguay
Géorgie	Pays-Bas
Ghana	Pérou
Grèce	Philippines
Grenade	Pologne
Guinée	Portugal
Guyana	République centrafricaine

République de Corée	Slovénie
République démocratique populaire lao	Soudan
République de Moldova	Sri Lanka
République populaire démocratique de Corée	Suède
République slovaque	Suisse
République tchèque	Thaïlande
Roumanie	Togo
Royaume-Uni	Trinité-et-Tobago
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Tunisie
Sainte-Lucie	Uruguay
Samoa	Vanuatu
Sénégal	Venezuela
Sierra Leone	Viet Nam
	Zaïre
	Zambie
	Zimbabwe

2. Des représentants des Etats non parties à la Convention dont les noms suivent ont également assisté à la session en qualité d'observateurs :

Afghanistan	Cambodge	République arabe syrienne
Afrique du Sud	Iran (République islamique d')	Turquie
Angola	Maroc	
Belgique		

3. Les bureaux de l'ONU et les programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Commission économique pour l'Europe (CEE)
 Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

4. Les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations apparentées ci-après étaient représentées :

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation
 des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
 (UNESCO/COI)

Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat
 (GIEC)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

5. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient représentées :

Organisations intergouvernementales :

Agence de coopération culturelle et technique

Agence internationale de l'énergie (AIE)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Organisations non gouvernementales :

Académie internationale de l'environnement, Conches, Suisse

Alliance des alternatives responsables en regard de l'environnement,
Ottawa, Canada

Alliance for Responsible Atmospheric Policy, Arlington, Etats-Unis

Association française du froid, Alliance Froid Climatisation
Environnement, Paris, France

Business Council for a Sustainable Energy Future, Washington, D.C.,
Etats-Unis

Centre for Business and Environment, Londres, Royaume-Uni

Chambre de commerce internationale, Paris, France

Climate Action Network Latin America (CANLA), Santiago, Chili

Climate Network Africa, Nairobi, Kenya

Climate Network Europe, Bruxelles, Belgique

Conseil oecuménique des Eglises (COE), Genève, Suisse

Edison Electric Institute, Washington D.C., Etats-Unis

Energy 21, Boulogne, France , Gland, Suisse

Environmental Defense Fund, Washington D.C., Etats-Unis

Fonds mondial pour la nature, Gland, Suisse

Foundation for International Environmental Law and Development, Londres,
Royaume-Uni

Germanwatch, Bonn, Allemagne

Global Climate Coalition, Washington D.C., Etats-Unis

Global Industrial and Social Progress Research Institute, Tokyo, Japon

Greenpeace International, Amsterdam, Pays-Bas

Industrial Technology Research Institute, Province chinoise de Taiwan

Institut de recherche sur l'environnement, La Roche-sur-Foron, France

International Climate Change Partnership, Arlington, Etats-Unis

** International Institute for Energy Conservation Europe, Londres,
Royaume-Uni

International Petroleum Industry Environmental Conservation Association,
Londres, Royaume-Uni

National Association of Regulatory Utility Commissioners, Columbus,
Etats-Unis

National Coal Association, Washington D.C., Etats-Unis

Natural Resources Defense Council, Washington D.C., Etats-Unis

New Energy and Industrial Technology Development Organization,
Tokyo, Japon

Organisation internationale des constructeurs d'automobiles,
Paris, France

RainForest ReGeneration Institute, Washington D.C., Etats-Unis

Stockholm Environment Institute, Stockholm, Suède

The Climate Council, Washington D.C., Etats-Unis

** The Fridtjof Nansen Institute, Lysaker, Norvège

The Royal Institute of International Affairs, Londres, Royaume-Uni

The Woods Hole Research Center, Woods Hole, Etats-Unis

Union of concerned Scientists, Washington D.C., Etats-Unis

Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie
électrique, Paris, France

US Climate Action Network (CAN/USA), Washington D.C., Etats-Unis

Verification Technology Information Centre, Londres, Royaume-Uni

World Coal Institute, Londres, Royaume-Uni

World Resources Institute, Washington D.C., Etats-Unis

Wuppertal Institute for Climate, Environment and Energy,
Wuppertal, Allemagne

** Organisation non gouvernementale admise à titre provisoire.

Annexe II**DOCUMENTS DONT ETAIT SAISI L'ORGANE SUBSIDIAIRE
DE MISE EN OEUVRE A SA DEUXIEME SESSION**

A sa deuxième session, le SBI était saisi des documents ci-après :

FCCC/SBI/1996/1	Ordre du jour provisoire
FCCC/SBI/1996/1/Add.1	Annotations to the provisional agenda
FCCC/SBI/1996/2	Programme de travail révisé
FCCC/SBI/1996/3	Questions relatives au mécanisme financier : arrangements entre la Conférence des Parties et l'entité ou les entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier : information sur les mesures pertinentes prises par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial
FCCC/SBI/1996/4	Coopération financière et technique : rapport intérimaire sur les activités du secrétariat concernant l'octroi d'un concours technique et financier aux Parties
FCCC/SBI/1996/5	Transfert de technologies
FCCC/SBI/1996/6	Institutional and budgetary matters: implementation of decision 14/CP.1 on institutional linkage of the Convention secretariat to the United Nations and budget-related matters
FCCC/SBI/1996/7	Arrangements for the relocation of the Convention secretariat to Bonn
FCCC/SBI/1996/8	Arrangements for the second session of the Conference of the Parties, including elements for a provisional agenda
FCCC/SBI/1996/L.1	Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre sur sa deuxième session
FCCC/SBI/1996/L.1/Add.1	Communications nationales : Point 3 a) de l'ordre du jour : Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions soumis par le Président
FCCC/SBI/1996/L.1/Add.2	Coopération financière et technique : Point 4 a) de l'ordre du jour : Questions relatives au mécanisme financier. Point 4 b) de l'ordre du jour : Coopération technique et financière : rapport intérimaire. Projet de conclusions soumis par le Président

- FCCC/SBI/1996/L.1/Add.3 Examen du programme de travail 1996-1997. Projet de conclusions soumis par le Président.
- FCCC/SBI/1996/L.1/Add.4 Institutional and budgetary matters: Agenda item 7 b) : Arrangements for relocation of the Convention secretariat to Bonn. Arrangements for the second session of the Conference Parties: Agenda item 8: Arrangements for the second session of the Conference of the Parties. Draft conclusions submitted by the Chairman.

Les documents ci-après étaient également disponibles :

- FCCC/SB/1996/1 et Add.1 Communications nationales des Parties visées à l'Annexe I de la Convention : éléments du rapport sur la deuxième compilation - synthèse
- FCCC/SB/1996/2 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention : rapport intérimaire sur les examens approfondis
- FCCC/SB/1996/3 Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : questions relatives à l'établissement, à la compilation et à l'examen des communications
- FCCC/SB/1996/L.1 Extracts from the provisional reports of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and the Subsidiary Body for Implementation
- FCCC/SBSTA/1996/5 Activities implemented jointly under the pilot phase - options for reporting guidelines
- FCCC/SBSTA/1996/Misc.1 Activities implemented jointly under the pilot phase - comments from Parties
- FCCC/SBI/1995/5 et Corr.1 Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre sur les travaux de sa première session, tenue à Genève le 31 août 1995
- FCCC/SBI/1995/2 Projet de programme de travail
- FCCC/CP/1995/7 et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur sa première session, tenue à Berlin du 28 mars au 7 avril 1995
- FCCC/SB/1995/INF.1 Répartition des tâches entre les organes subsidiaires créés par la Convention
